



MAIRIE  
DE  
**VILLEDIEU**

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL 2017**

Sur convocation de Monsieur le maire, Pierre Arnaud, en date du 30 mars 2017,

Étaient réunis en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de la Commune de Villedieu, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre Arnaud, Mesdames et Messieurs :

Mme Mireille DIEU – M. Gérard MARTIN – M. Étienne RENET – Mme Sylvie BOUFFIES – M. Claude CELLIER – M. Samuel CHARPENTIER – Mme Roselyne GIRAUDEL – M. Daniel LABIT-BARTHALOIS – M. Ludovic GIRARD – M. Jean-Laurent MACABET.

Absents excusés :

M. Olivier SAC-DELHOMME qui donne pouvoir à Mme DIEU, Mme Élisabeth BERTRAND.

Mme DIEU est nommée secrétaire de séance.

L'assemblée étant formée de douze conseillers municipaux présents, la séance continuant, Mme DIEU donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2017.

*Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal à l'unanimité.*

M. le Maire ouvre le Conseil Municipal en rappelant que cette session est dédiée aux affaires financières de la commune et M. Martin va présenter les éléments des comptes de gestion, des comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et du CCAS ainsi que les budgets prévisionnels de 2017.

### **I. Approbation des comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et du CCAS 2016**

M. Martin présente un bilan des réalisations municipales accomplies en 2016 : la création du parking à l'entrée du village, la réfection de l'allée Hector Jacomet, la reprise de voirie de certains chemins, mais également l'ouverture à l'urbanisation de la zone sous le château qui, pour un coût assez modeste de 12 000 €, a permis à ce projet de voir le jour. Il revient sur les grandes lignes budgétaires de 2016 en rappelant que pour la section « investissement », la commune a profité de l'effet de levier de subventions importantes pour réaliser ces travaux, mais que néanmoins il a fallu utiliser une partie des fonds propres de la commune.

Enfin, le lancement de la première phase de la réfection de l'immeuble du Café du Centre est le dernier chantier important amorcé en 2016 : pour aller vite et engager les travaux dès le mois de novembre, les sommes nécessaires aux études d'architecture de ce projet ont été avancées par la commune ; le budget global sera couvert par les subventions et l'emprunt à taux zéro, avec une certaine marge pour les imprévus. (À ce sujet, la commission du Café du Centre a suivi scrupuleusement les aléas du chantier, évoqués lors des derniers conseils municipaux, pour en limiter les surcoûts qui doivent être arrêtés prochainement).

Dans la section « fonctionnement », les charges de personnel ont été stabilisées, avec une légère augmentation, due à l'arrivée de Sandrine Saez par le biais d'une mise à disposition à temps partiel en 2016. Il convient d'ailleurs de remercier la commune de Vaison-la-Romaine qui a pris en charge la majeure partie des journées de formation professionnelle que Mme Saez a suivie pour compléter les compétences nécessaires à l'occupation de ce nouveau poste de Secrétaire de mairie.

Par ailleurs, l'agent placé en congé de longue maladie depuis avril 2015 représente un coût notable pour la collectivité puisque sa masse salariale n'est pas remboursée en totalité par l'assureur de la collectivité. L'année 2016 a été marquée par la nécessité de renouveler le contrat d'assurance statutaire du personnel qui arrivait à son terme à la fin 2016, et le secrétariat général a procédé à des recherches et des comparatifs de divers organismes. Finalement, un contrat de 4 ans a été souscrit auprès du même assureur, qui n'augmentait pas sa cotisation, malgré les charges qu'a représentées Villedieu sur les dernières années, et restait ainsi le mieux disant tout en améliorant sa couverture de remboursement du fait de la législation en vigueur.

Enfin, la commune s'est attelée à un audit interne des charges générales de la commune, avec priorité sur les secteurs suivants : la téléphonie, la reprographie (le contrat arrive à échéance en septembre prochain et des comparatifs sont en cours), les charges d'électricité (chauffage des salles, lumières, etc.), pour trouver des marges de réduction. La commune va aussi poursuivre ses efforts de dématérialisation administrative et pour cela, doit investir dans de nouveaux logiciels et de la bureautique à hauteur de 2 000 €.

Il faut noter également une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement l'année dernière de l'ordre de 10 000 € et une augmentation du versement du FPIC (Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), soit une enveloppe de 8 000 € en 2016.

En conclusion, le budget communal reste équilibré en 2016, mais il faudra poursuivre les efforts de régulation en 2017 pour pouvoir générer plus de capacité d'autofinancement.

M. Martin précise que Mme Verney, Inspecteur divisionnaire du Trésor Public, s'est déplacée en mairie pour aider à finaliser ces comptes et les valider. Il salue aussi bien son implication et sa disponibilité, que le travail fourni par Mme Delsenne qui parfait sa compétence en matière budgétaire au service de la commune.

Le tableau des chiffres essentiels est le suivant :

Balance générale	Budget de la commune		Budget de l'assainissement	
	Dépenses (€)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)
Section de fonctionnement	509 514,40	566 629,12	28 199,83	35 809,61
Section d'investissement	302 095,25	138 094,47	41 599,35	48 195,54
Reports de 2015 fonctionnement	0	278 623,81	0	0
Reports de 2015 investissement	0	26 542,59	29 239,62	0
Restes à réaliser fonctionnement			0	0
Restes à réaliser investissement	252 325,11	280 162,00	0	0
Résultat cumulé fonctionnement	509 514,40	845 252,93	28 199,83	35 809,61
Résultat cumulé investissement	554 420,36	444 799,06	70 838,97	48 195,54
<b>Total cumulé</b>	<b>1 063 934,76</b>	<b>1 290 051,99</b>	<b>99 038,80</b>	<b>84 005,15</b>

Pour approfondir les résultats de la section « Investissement », il est intéressant de constater que pour la 1<sup>re</sup> tranche des travaux du « Café du Centre », seuls les frais des architectes ont été comptabilisés en 2016, le « reste à réaliser » étant reporté en 2017, en même temps que l'obtention des subventions (155 300 € : Contractualisation et DETR) et des emprunts (228 594 € à taux zéro : Caisse des Dépôts), pour un financement total prévu de 383 894 €.

Monsieur le Maire quitte la séance pour laisser libre cours à la discussion et au vote de l'approbation des comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et du CCAS 2016.

*Vote à l'unanimité*

## **II. Approbation des comptes de gestion de la commune, de l'assainissement et du CCAS 2016**

Ces comptes étant identiques aux comptes administratifs, ils sont votés suivant la même procédure.

*Vote à l'unanimité*

## **III. Affectation de résultats de la commune, de l'assainissement et du CCAS 2016**

M. Martin présente les affectations de résultats de 2016 proposés pour le budget de la commune, du CCAS et de l'assainissement. Il rappelle la dissolution du CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la reprise de son budget au sein du budget de la commune, à savoir un excédent de fonctionnement du budget CCAS pour l'année 2016 de 1 749,94 €.

### **1. Commune**

Ainsi, les comptes de l'exercice 2016 viennent d'être arrêtés par l'adoption du compte administratif qui fait apparaître :

- un déficit du solde d'exécution de la section d'investissement de 164 000,78 €
- un excédent du solde d'exécution de la section de fonctionnement de 57 114,72 €

... et des restes à réaliser qui s'élèvent à :

- Dépenses : 252 325,11 €
- Recettes : 280 162,00 €

Aussi, le conseil municipal décide l'affectation de résultats suivante :

- Déficit de la section d'investissement (art. 001) du budget primitif 2017 : **137 458,19 €**
- Excédent de la section de fonctionnement (art. 002) du budget primitif 2016 : **227 867,17 €**
- Besoin de financement de la section d'investissement (art. 1068) du budget primitif 2017 : **109621,30 €.**

*Vote à l'unanimité*

### **2. Assainissement**

Ainsi, le compte administratif 2016 de l'assainissement fait apparaître :

- un excédent du solde d'exécution de la section d'investissement de 6 596,19 € et un excédent du solde d'exécution de la section de fonctionnement de 7 609,78 €.

Aussi, le conseil municipal décide l'affectation de résultats suivante :

- Déficit de la section d'investissement (art. 001) du budget primitif 2017 : **22 643,43 €.**
- Besoin de financement de la section d'investissement (art. 1068) du budget primitif 2017 : **7 609,78€.**

*Vote à l'unanimité*

## **IV. Vote des budgets 2017 de la commune et de l'assainissement**

M. Martin présente à l'assemblée les orientations budgétaires pour cette année. Si les charges occasionnées par la réfection du Café du Centre se voient allouer la partie principale du budget, l'assemblée questionne les points sur lesquels des économies peuvent être réalisées par ailleurs.

Ainsi, Mme Dieu est très attachée à la réduction des charges générales. En prenant l'exemple de la ligne des dépenses « énergie-électricité », tous bâtiments communaux confondus, il est prévu, à l'instar du budget précédent, une enveloppe de 25 000 €. M. Labit avance que de vraies économies peuvent être faites :

- changer le système de chauffage de la salle P.Bertrand qui, du fait de son plancher chauffant, est très énergivore,
- changer la majeure partie des ampoules pour passer à l'éclairage par « led », etc.

M. Labit propose la réalisation d'un audit interne par les soins des services techniques et des élus.

Dans ce même ordre d'idée, le contrat qui arrive à échéance à l'automne 2017 pour le poste de la reprographie va permettre une mise en concurrence de 3 entreprises et réduira le coût actuel au vu des premiers devis qui ont été transmis.

Par ailleurs, il faut noter que, dans le budget, il faut prendre en compte, pour plusieurs lignes, le résultat net obtenu par la différence entre la ligne de dépense et la ligne de recette ; ainsi les remboursements des salaires par l'assurance statutaire de la mairie lors des arrêts de maladie des agents communaux, comme les remboursements des salaires de Mme Delsenne, générés par sa mise à disposition partielle auprès de la COPAVO, doivent être déduits des charges de personnel.

Il est rappelé qu'une partie de la masse salariale du poste occupé par M. Eysseric, à savoir 15 000 €, est affectée au budget « assainissement » et qu'il est important de concevoir le transfert pérenne de cette charge lorsque la compétence de l'assainissement sera transférée en 2020, soit à la COPAVO, si elle s'est dotée des moyens nécessaires, soit à la RAO ou toute autre structure à qui serait confiée l'assainissement collectif.

Pour ce qui est de la location des salles polyvalentes, certaines locations à des tiers ont été « perdues » du fait de l'occupation par des associations. Aussi, il est rappelé que les recettes générées sont importantes pour la commune et qu'il faut remémorer aux associations qu'elles ne sont pas prioritaires systématiquement.

Enfin, des analyses sur les exercices comptables depuis 2012 jusqu'en 2016 ont été engagées qui permettent d'avoir une vision objective des différentes lignes budgétaires et de comprendre les charges incompressibles, et celles qui pourraient être diminuées.

Par ailleurs, il ne figure pas dans cet exercice budgétaire le provisionnement pour la phase 2 des travaux du Café du Centre puisque la commune reste dans l'attente de connaître le montant de la DETR 2017 pour prendre sa décision. Toutefois, il est annoncé que la contractualisation 2017 vient d'être votée au Conseil Département ce 31 mars dernier et que Monsieur le Sénateur, Claude Haut, a donné son accord de principe pour attribuer 10 000 € de sa réserve parlementaire.

Dans l'état actuel de nos connaissances, l'estimatif du dépassement financier des travaux de réfection du Café du Centre avoisine les 30 000 €, ce qui est au-delà de la marge initiale. Pour faire face à cette difficulté, et trouver un supplément de financement, les élus en charge de la commission du Café du Centre ont pris attache auprès de la Fondation du Patrimoine pour élaborer un dossier de souscription et de subvention, portant sur la façade et l'intérieur du café (sol et comptoir). Les contraintes sont celles que la commission s'est données, à savoir : conserver l'authenticité et l'esthétique du bâtiment.

Conjointement, les élus portent un projet de commission communale qui permettrait aux Villadéens de participer activement à ce projet et MM. Bellier et Turlure ont accepté d'animer ce groupe de travail. Outre l'attrait patrimonial de la démarche, il faut souligner que l'objectif est de collecter 20 000 € auprès de mécènes et de donateurs petits et grands.

Par ailleurs, le secrétariat général va devoir rénover son système informatique et le réseau téléphonique et il est prévu une enveloppe de 3 000 €.

Pour ce qui est de la masse salariale du personnel sur le budget de « La commune », il faut noter que l'agent en congé de longue maladie ne perçoit plus son régime indemnitaire et que l'agent en charge de l'entretien du réseau de l'assainissement a une partie de sa rémunération affectée au budget M49 « assainissement ».

Sur ces bases, la trésorerie communale reste favorable pour 2017. Pour les années qui viennent, les remboursements conséquents de TVA (la FCTVA) viendront alimenter la section de l'investissement, renforçant ainsi la capacité d'autofinancement et le désendettement de la commune se poursuivra, avec les recettes nouvelles de location couvrant les échéances des emprunts nouveaux.

## Vote du budget de la commune et de l'assainissement 2017

Balance générale	Budget de la commune		Budget de l'assainissement	
	Dépenses (€)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)
Section de fonctionnement	790 316,17	562 449,00	81 151,21	81 151,21
Section d'investissement	406 000,00	515 621,30	43 151,21	65 794,64
Reports de 2016 fonctionnement	0	227 867,17	0	0
Reports de 2016 investissement	137 458,19	0	22643,43	0
Restes à réaliser fonctionnement	0	0	0	0
Restes à réaliser investissement	252 325,11	280 162,00	0	0
Résultat cumulé fonctionnement	790 316,17	790 316,17	81 151,21	81 151,21
Résultat cumulé investissement	795 783,30	795 783,30	65 794,64	65 794,64
<b>Total cumulé</b>	<b>1 586 099,47</b>	<b>1 586 099,47</b>	<b>146 945,85</b>	<b>146 985,45</b>

*Vote à l'unanimité*

### **V. Vote du taux des taxes**

Madame la 1<sup>re</sup> adjointe explique au conseil municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes locales directes. Ainsi, vu les bases d'imposition notifiées par les services fiscaux et l'analyse des besoins au budget 2017, il ne semble pas nécessaire d'augmenter les taux cette année.

Il est ainsi proposé les taux suivants pour 2017 :

- Taxe d'habitation : 9,87 %
- Taxe foncière sur le bâti : 16,68 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 49,97 %

Le montant des contributions directes, au titre de l'exercice 2017, est donc porté à 289 049,00 €, et le conseil municipal est satisfait de ne pas augmenter les taux, compte tenu de l'évolution des bases d'imposition notifiées par les services fiscaux.

*Vote à l'unanimité*

## **VI. Vote des subventions aux associations**

Madame la 1<sup>re</sup> adjointe expose à l'assemblée qu'il convient d'attribuer les subventions aux associations locales et extra communales, compte tenu des crédits votés au budget primitif de l'exercice 2017. Ceci exposé, Madame la 1<sup>re</sup> adjointe demande au conseil municipal de bien vouloir procéder à la répartition des crédits, aux différents bénéficiaires.

Ainsi, la liste des bénéficiaires et le montant de la subvention attribuée à chaque association est la suivante :

Amicale laïque	1 000,00 €
Anciens combattants de Vaison	50,00 €
Association d'Entraide	656,46 €
Association départementale de comités communaux feux de forêt	159,00 €
Association paroissiale	200,00 €
Atelier du Regard - festival d'automne « Après les Vendanges »	500,00 €
Bibliothèque Mauric	950,00 €
Club des Aînés	200,00 €
Comité des Fêtes	2 000,00 €
Confrérie des Louchiers	150,00 €
Coopérative scolaire	950,00 €
Échiquier Géant	200,00 €
Éclats de scène « Les Conviviales »	700,00 €
École de cirque Badaboum	120,00 €
Jeunes agriculteurs « Nuit de Bacchus 2017 »	250,00 €
Skate park	200,00 €
Société de chasse	200,00 €
Union Départementale des Sapeurs Pompiers	150,00 €
Vénérable Confrérie Saint-Vincent	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 835,46 €</b>

*Vote à l'unanimité*

## **VI. Délibération fixant les indemnités de fonction des élus**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la parution du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 porte modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié.

Ainsi, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur les indemnités de fonctions des élus sans pour autant en modifier les taux d'attribution. En effet, à l'indice brut 1022 correspond l'indice majoré 826, qui constitue l'indice sommital de l'échelle indiciaire. En effet, la délibération n°15-2014 du 11 avril 2014 qui faisait référence expressément à l'indice terminal 1015 et mentionnait des pourcentages d'attribution est caduque puisqu'il est nécessaire de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

Il appartient au Conseil municipal de déterminer dans les conditions fixées par la loi, les indemnités de fonctions versées à ses membres, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Ainsi, Monsieur le Maire et Madame la première adjointe se partagent équitablement leurs indemnités de fonction, soit 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire attribuée à Monsieur le Maire, auquel s'ajoute l'indemnité de fonction de 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire attribuée à la

première adjointe, que les adjoints délégués et certains conseillers municipaux perçoivent également des indemnités de fonction indexées sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le conseil municipal valide les taux fixant les indemnités de fonction du Maire, de la première adjointe, des adjoints délégués et des conseillers municipaux à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 comme suit :

<b>Nom du Bénéficiaire</b>	<b>Pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique</b>
Pierre ARNAUD : Maire	19.62%
Mireille DIEU : 1 <sup>re</sup> adjointe déléguée	19.62%
Gérard MARTIN : 2 <sup>e</sup> adjoint délégué	8.25%
Olivier SAC-DELHOMME : 3 <sup>e</sup> adjoint délégué	9.57%
Roselyne GIRAUDEL : conseillère municipale	2.63%
Daniel LABIT-BARTHALOIS : conseiller municipal	3.42%

*Vote à l'unanimité*

## **VII. Réserve parlementaire – Rénovation de l'immeuble « Café du Centre » - phase 2**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier reçu de Monsieur Claude HAUT, Sénateur de Vaucluse, en date du 21 février 2017, relatif à une demande de subvention pour travaux d'intérêt local au titre de la dotation d'action parlementaire pour l'année 2017.

Monsieur le Maire précise que les travaux de rénovation structurale et thermique et de mise aux normes du bâtiment communal accueillant le Café du Centre et deux logements, phase 2, peuvent être subventionnés à hauteur de 10 000 €, au titre de la dotation d'action parlementaire pour l'année 2017.

Aussi, Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de valider le plan de financement suivant dont le coût total s'élève à 246 197 € TTC :

- Réserve parlementaire	10 000 €
- DETR 2017 (35 % du Hors Taxes)	71 808 €
- Autofinancement communal (Hors Taxes)	80 056 €
- Contractualisation 2017	43 300 €
- TVA de l'autofinancement	41 033 €

*Vote à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Fait à Villedieu le 6 avril 2017,

Monsieur le maire,

Pierre Arnaud.